COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 MARS 2012

Absents : Monsieur Thierry CORMERAIS, excusé, qui a donné pouvoir à Monsieur Jean-François GUILET.
Monsieur Louis BOUCHAUD, excusé, qui a donné pouvoir à Madame Corinne HERVOUET.
Monsieur Vincent CORMERAIS, excusé.
Monsieur Anthony BERNARDEAU, excusé.

Secrétaire de séance : Monsieur René CASSARD.

Après lecture, les comptes-rendus des séances des 1er et 15 mars 2012 sont adoptés à l'unanimité.

1 – ADMINISTRATION GÉNÉRALE – FINANCES – PERSONNEL.

A - Convention de versement d'un forfait communal pour les classes sous-contrat d'association de l'école primaire privée Notre-Dame.

Monsieur le Maire informe l'assemblée que le projet de convention a été discuté par la Commission affaires scolaires et les représentants de l'OGEC de l'école Notre-Dame le 23 mars dernier.

Cette convention définit, comme l'année passée, les modalités de calcul, de versement et de suivi du forfait communal.

Ce forfait est basé sur les coûts de revient 2011 d'un élève maternel (875,82 € contre 851,84 € en 2010) et d'un élève élémentaire (307,38 € contre 283,62 € en 2010) de l'école publique. A effectif égal sur l'année civile 2012, le montant total du forfait est estimé à 122 442,30 € (118 921,06 € en 2011).

A l'unanimité, Monsieur le Maire est autorisé à signer ce document avec Madame la Présidente de l'OGEC et le directeur de l'établissement.

B - Etude et vote de subventions complémentaires.

Monsieur le Maire fait savoir que les Cabanes de Filomaine, la Banque alimentaire de Loire-Atlantique et la Mutuelle d'Aigrefeuille ont déposé, chacune, une demande de subvention après la réunion de la Commission finances – subvention. Leur aide financière n'a donc pas pu être étudiée et adoptée par le Conseil municipal lors de la séance du 1er mars dernier.

Après étude des différentes demandes, le Conseil décide, à l'unanimité de leur verser une subvention pour l'année 2012, respectivement de 25 836,43 €, 200 € et 50 €.

Par ailleurs, le bureau du Syndicat de pays a validé le 9 janvier dernier le versement d'une contribution complémentaire pour le Festival Cep Party 2012, à hauteur de 16 000 € répartis en fonction de l'origine des élèves inscrits au festival, soit 275,67 € pour la Commune, en sus de la subvention initiale de 184 € déjà votée.

Le Conseil adopte également à l'unanimité le versement de cette contribution complémentaire.

C - Versement d'une subvention au Centre communal d'action sociale.

Monsieur le Maire propose à l'assemblée de délibérer cette année sur le montant de la subvention qui sera versée au Centre communal d'action sociale, sachant qu'un montant de 8 500 € a été prévu au budget primitif 2012 du C.C.A.S. et que les dépenses liées au repas des aînés seront prises en charge par le budget communal.

Madame Airiau précise que cette subvention servirait à couvrir les dépenses suivantes :

Frais de mise à disposition du personnel	2 300,00 €
Subvention Fonds de solidarité pour le logement	600,00 €
Subvention versée à l'association les Cabanes de Filomaine pour aider les familles dont les quotients familiaux sont < 750 € à l'occasion de l'inscription de leur(s) enfant(s) au centre de loisirs et/ou aux camps	600,00 €
Classe découverte de l'école publique Gustave Roch (5 familles aidées pour 7 enfants)	690,00 €
Cotisation URSSAF pour les membres bénévoles (4 membres x 17 €)	68,00 €
Aides déjà engagées (bons alimentaires, aide au logement…)	330,00 €
Solde pour les aides 2012	3 912,00 €

Après débat, l'assemblée décide d'attribuer une subvention de 8 500 € au Centre communal d'action sociale pour l'année 2012.

Pour informer l'ensemble des élus, Madame Airiau précise ensuite les modalités de versement des aides qui ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

A partir de cette année, le C.C.A.S. n'interviendra qu'en dernier ressort, lorsque les demandes d'aide de droit commun auront été sollicitées (Fonds de solidarité pour le logement, Caisse d'Allocations Familiales, Revenu de Solidarité Active…). Les assistantes sociales du Conseil général devront avoir été contactées préalablement. Les aides seront recentrées sur les besoins vitaux (alimentaires, énergétiques…).

En ce qui concerne le financement des classes découvertes, seules celles des écoles maternelles et primaires seront acceptées selon le barème mentionné ci-dessous :

- QF <= 650 € : 80 % du séjour pris en charge dans la limite de 200 €,
- 651 < QF < = 750 : 50 % du séjour pris en charge dans la limite de 200 €.

La démarche des familles devra être effectuée par les parents qui seront reçus en entretien par un ou plusieurs élus du Conseil d'administration.

D – Budget communal.

➪ Affectation du résultat du compte administratif 2011.

En fonctionnement, le résultat à affecter (excédent de la section 2011 et résultat 2010 reporté) est de 412 230,90 €.

En investissement, le résultat à affecter est de – 313 794,51 €, compte tenu du résultat déficitaire de l'exercice 2010 et des restes à réaliser.

Il est donc proposé d'affecter la totalité de l'excédent de fonctionnement en section d'investissement afin d'apurer le déficit d'investissement.

➪ Vote des taux des trois taxes locales.

Le total des bases des taxes d'habitation, foncier bâti et foncier non bâti progresse en 2012 de + 12,3 %, soit la plus forte augmentation connue.

	2011		2012	
	Bases	Évolution	Bases	Évolution
Taxe d'habitation	2 928 000	+ 3,2 %	3 238 000	+ 10,6 %
Taxe sur le foncier bâti	2 809 000	+ 9,8 %	3 213 000	+ 14,4 %
Taxe sur le foncier non bâti	90 000	+ 1,7 %	91 200	+ 1,3 %
	5 827 000	**+ 6,3 %**	**6 542 200**	**+ 12,3 %**

À taux identiques, cette progression entraînant une augmentation du produit fiscal de 118 107,24 €, le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de maintenir les taux suivants :

- taxe d'habitation : 16,48 %,
- taxe sur le foncier bâti : 16,48 %,
- taxe sur le foncier non bâti : 36,67 %.

➪ Etude et vote du budget primitif 2012.

Les prévisions budgétaires (opérations réelles et d'ordre) sont les suivantes :

- En fonctionnement (dépenses et recettes) : 2 246 604,00 €,
- En investissement (dépenses et recettes) : 1 817 054,80 €.

Dépenses de fonctionnement prévues :

Chapitres	Montants
011 – Charges à caractère général	551 926,00 €
012 – Charges de personnel	840 000,00 €
65 – Autres charges de gestion courante	341 550,00 €
66 – Charges financières	60 000,00 €
67 – Charges exceptionnelles	1 400,00 €
042 – opérations d'ordre	12 180,00 €

Le chapitre 011 comprend notamment des crédits nouveaux pour financer le nouveau marché de restauration scolaire, la location d'un bâtiment modulaire pour le Centre médico-social, le remplacement de plusieurs candélabres en mauvais état, le défeutrage d'un terrain de football, la prise en charge du repas des Aînés et le paiement d'une prestation de service à l'association Humus 44 à l'occasion du Festival Nature en Fête 44.

Les dépenses de « charges de personnel » devraient être très contenues (+ 1 %) en raison notamment de la fin de contrats de remplacement.

Le virement à la section d'investissement prévisionnel atteint 439 548 € au stade du budget primitif. L'objectif reste d'atteindre 450 000 € - 500 000 € en fin d'exercice, comme les années passées, afin de maintenir un niveau d'autofinancement stable. A cette fin, une attention toute particulière sera apportée sur la réalisation des dépenses de fonctionnement.

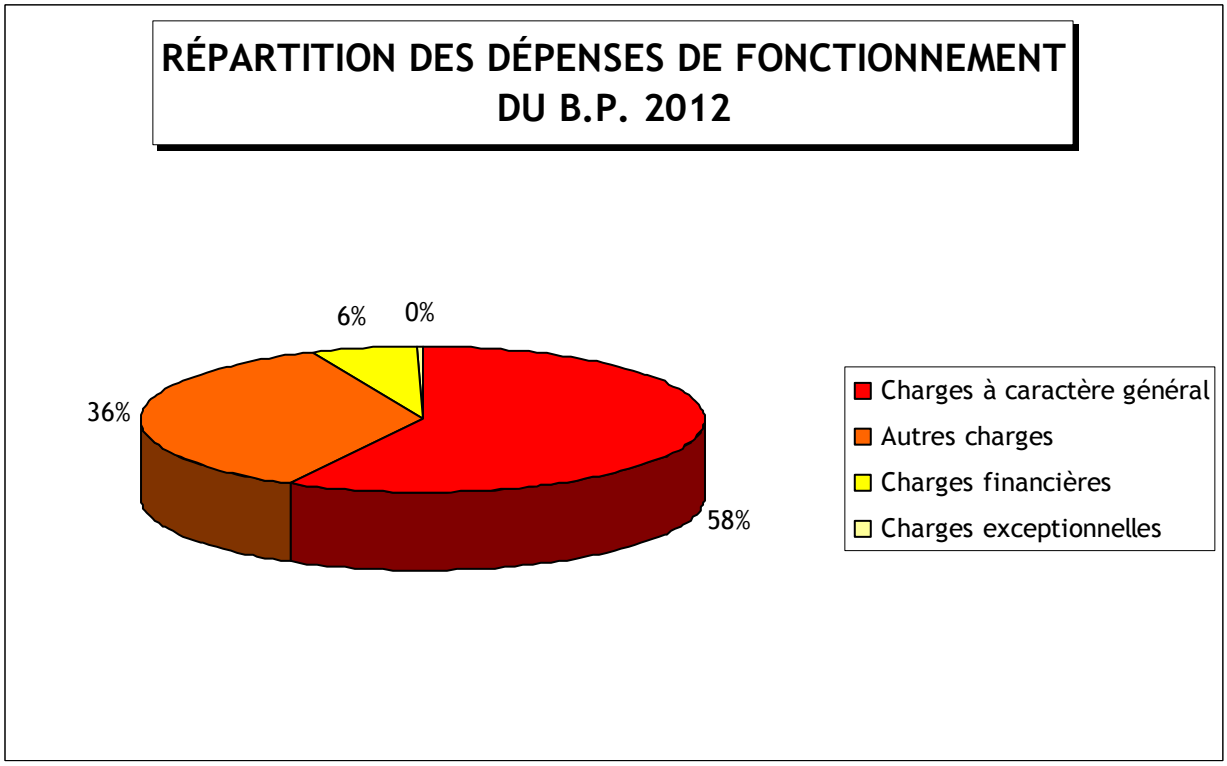

En recettes de fonctionnement, les prévisions, très prudentes, sont toutefois en augmentation par rapport aux recettes encaissées en 2011 (+ 1,17 %), principalement en raison de l'augmentation des aides de l'État (liée à l'augmentation de la population) et de la croissance des recettes fiscales.

Les revenus des immeubles sont en forte diminution (- 15 000 €) en raison du départ de plusieurs entreprises locataires qui ont construit leurs propres locaux sur le territoire communal.

En investissement, les crédits nouvellement ouverts ou reportés atteignent 1 817 054,80 €.

Dépenses d'équipement prévues :

Opérations	Montant
Remboursement du capital des emprunts	160 651,00 €
Complexe sportif (fin éclairage terrain de football, aménagement de terrains de pétanque, d'une aire de jeu, extension du local vestiaires)	112 000,00 €
Ecritures d'ordre (SYDELA)	106 100,00 €
Mairie (restauration extérieure (côté nord) et intérieur (suppression des moquettes à l'étage), acquisition d'un modulaire, destructeur de documents)	70 500,00 €
Voirie (purges, P.V.R., rétrécissement de chaussées, divers…)	49 530,00 €
Espace des Richardières (maîtrise d'œuvre tranche 2 réhabilitation, autolaveuse, aspirateur, matériel divers…)	48 500,00 €
Pôle enfance – restaurant scolaire (études de programmation, clôture, démolition…)	47 000,00 €
Équipements sportifs collège public (études gymnase)	30 000,00 €
Éclairage public (rue des Gastines – tranche n° 2)	25 000,00 €
École Publique (alarme, provision, bacs à sable, matériel pédagogique, mobilier, matériel informatique, monobrosse…)	20 030,00 €

Opérations	Montant
Ancien terrain de sport (démolition vestiaires et bar du foot)	16 500,00 €
Matériel divers (Broyeur, tondeuse…)	14 500,00 €
Rénovation urbaine avenue de Nantes (démolition)	12 000,00 €
PAVE (aménagement de stationnements)	10 500,00 €
Frais d'études (conseil en énergie partagée, révision PLU)	10 500,00 €
Réserve foncière (grands-jardins…)	10 000,00 €
Eglise (plancher étanche, restauration des cloches)	8 100,00 €
Ateliers municipaux (aménagement et matériel bibliothèque)	3 350,00 €
Développement durable – espaces verts (armoire produits phytosanitaires, chemin des Tanneries)	2 700,00 €
Presbytère (travaux de reprise de la verrière)	1 050,00 €
Espace jeunes – échecs (réfection plafonds suspendus entrée)	500,00 €
Total	**1 817 054,80 €**

Ces investissements seront financés de la manière suivante :

Opérations	Montant
Subventions	280 500,00 €
Non affecté – compte 23	398 570,39 €
Excédent de fonctionnement capitalisé	412 230,90 €
Virement de la section de fonctionnement	439 548,00 €
TLE	94 047,00 €
FCTVA	49 570,00 €
Opération patrimoniales (cession M.F.R. et soulte M. et Mme Petit)	107 200,00 €
Opérations d'ordre (Sydela et amortissements de subvention)	118 280,00 €
TOTAL	**1 899 946,29 €**

Compte-tenu des restes à réaliser et de la reprise de résultats passés, ces prévisions permettent de dégager un excédent de 400 000 € qui servira à financer un ou plusieurs des futurs investissements majeurs.

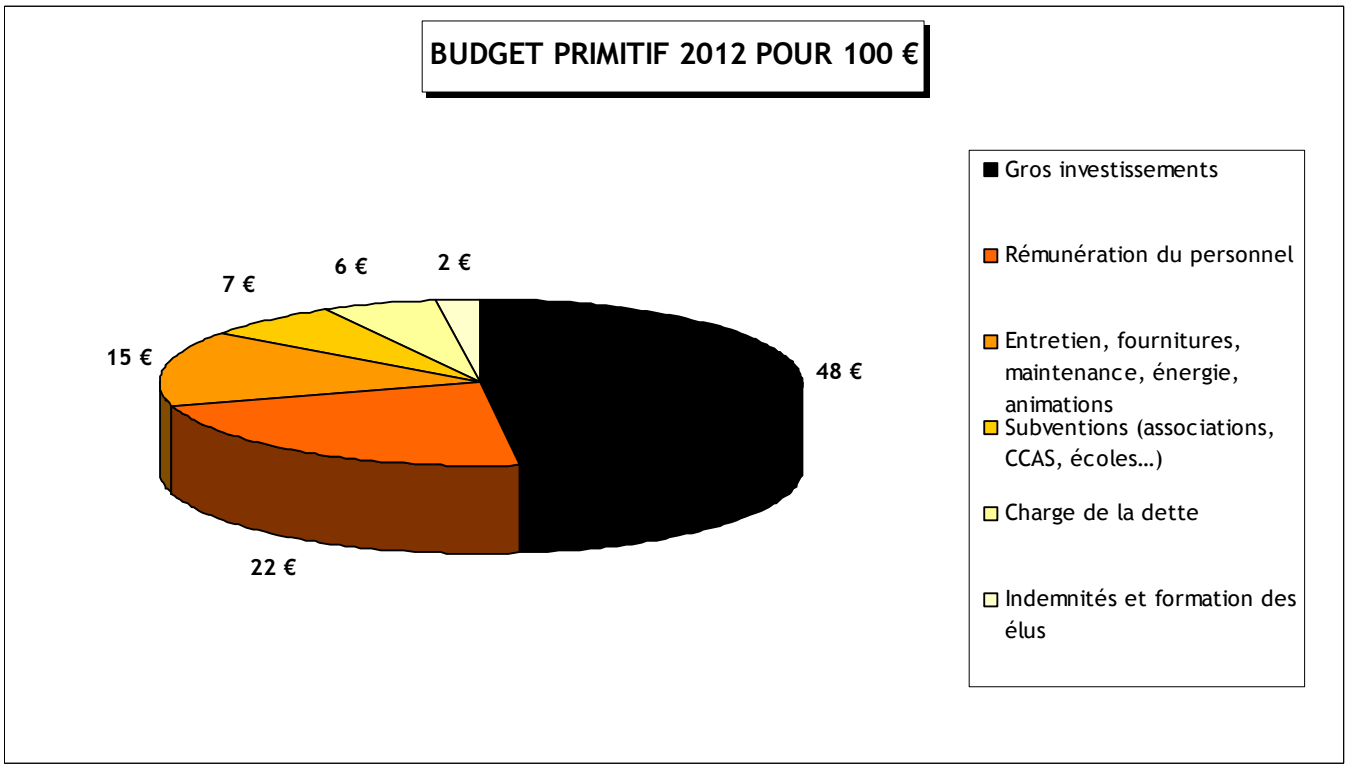

Le budget primitif est adopté par 18 voix pour et 3 abstentions, par chapitre.

B - Budget assainissement.

- Affectation du résultat du compte administratif 2011.

Si l'on prend en compte les résultats de l'année 2010, les deux sections présentent les résultats de clôture suivants :

	Résultat 2010	Exercice 2011	Restes à réaliser	Clôture
Investissement	- 17 876,36 €	830 197,89 €	Dépenses : 1 345 812,24 € Recettes : 951 573,42 €	418 082,71 €
Exploitation	734 326,29 €	206 605,11 €		206 605,11 €
Total	716 449,93 €	1 036 803,00 €		624 687,82

Chaque section étant en excédent, il est proposé d'affecter au compte 002 – excédent de fonctionnement 206 605,11 € et au compte 001 – excédent d'investissement 812 321,53 € (soit l'excédent 2011 déduit du résultat négatif de l'année 2010).

- Etude et vote du budget primitif 2012.

Sont proposés, en dépense et en recette, par chapitre :

- en section d'exploitation 342 605,11 €
- en section d'investissement 2 826 714,71 €

Les crédits prévus au budget primitif 2012 concernent :

- la fin des travaux de restructuration de la station d'épuration programmés sur 2011 et 2012, pour un montant de 1 427 000 €,
- une provision pour des travaux de réhabilitation des réseaux d'eaux usées pour un montant de 920 714,71 €.

Le budget primitif assainissement est adopté à l'unanimité.

2 – TRAVAUX.

A - Répartition du produit des amendes de police 2011.

- Demande de subvention pour le projet d'aménagement routier route de Château-Thébaud.

Comme chaque année, le Conseil est appelé à transmettre au Conseil général la ou les opérations susceptibles de bénéficier d'une subvention au titre de la répartition du produit des amendes de police. Les

opérations, dont le coût doit être modeste, doivent concourir à l'amélioration des transports en commun et des conditions générales de la circulation et de la sécurité routière.

A l'unanimité, Monsieur le Maire est chargé de déposé un dossier concernant la réalisation d'un aménagement routier route de Château-Thébaud pour diminuer la vitesse des véhicules (rétrécissement de chaussée).

3 – QUESTIONS DIVERSES.

- **Marchés signés par Monsieur le Maire dans le cadre de ses délégations.**

- Installation de sèche-mains électriques dans les sanitaires des Richardières 2 : entreprise Piveteau Électricité (1 984,62 € T.T.C.),
- reprise réseaux sur le chantier d'éclairage du terrain de football : entreprise Mainguy – E.T.D.E (2 069,08 € T.T.C.),
- installation d'une protection anti-intrusion dans le bâtiment route de Vieillevigne : entreprise ADATEC (2 336,42 € T.T.C.),
- aménagement de deux bacs à sables : estimatif de 1 197 € T.T.C.,
- Contrat de maintenance des installations de chauffage et de ventilation : Idex énergie (1 248,62 € T.T.C. par an),
- réfection du chemin rural entre la Censive et la rue de la Distrillerie : entreprise Clénet T.P. (2 846,48 € T.T.C.),
- réparation de l'arrosage du terrain d'honneur : Aquatical (529,68 € T.T.C.),
- fourniture et pose de rideaux dans les salles des Richardières : Ami Lenglart (7 691,48 € T.T.C.),
- achat de peinture pour le traçage des terrains de football : Camma sport (565,11 € T.T.C.),
- fourniture des dalles de plafond à remplacer dans la salle des Bruyères : Dispano Roux (672,75 € T.T.C.),
- travaux de busage à la Violette : entreprise Lecointre (5 029,90 € T.T.C.),
- fourniture de 2 buts à 7 : Intersport (1 488,29 € T.T.C.).